ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 80139

Texte de la question

M. Mansour Kamardine appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'opportunité de créer des classes préparatoires aux grandes écoles au sein des établissements du second degré sis à Mayotte. Le nombre élèves mahorais accédant aux études supérieures croît au fil des années sans que des mesures soient prises en direction des plus talentueux qui sont de plus en plus nombreux à justifier, après l'obtention de leur baccalauréat, du niveau requis pour intégrer les grandes écoles ou à tout le moins préparer les concours d'accès à ces établissements prestigieux. Aussi lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour permettre aux lycéens et étudiants mahorais de préparer sur place les concours d'entrée aux grandes écoles que ce soit pendant l'année de terminale dans les lycées ou après l'obtention du baccalauréat au sein de cycles spécifiques.

Texte de la réponse

Développer et diversifier l'offre de formation dans l'enseignement supérieur constitue une priorité pour le vice-rectorat de Mayotte. L'effort a porté jusqu'alors sur les sections de technicien supérieur et les cursus universitaires qui ont connu et vont connaître des développements importants, répondant aux besoins et aux souhaits de formation des bacheliers. Très peu de jeunes Mahorais envisagent actuellement une poursuite d'études en classes préparatoires aux grandes écoles (seuls neuf d'entre eux ont intégré ces filières sélectives à la rentrée 2005). Un module de préparation aux épreuves d'entrée en institut d'études politiques sera proposé dès la rentrée prochaine aux élèves de terminale intéressés, préfigurant un partenariat possible avec un institut d'études politiques. Par ailleurs l'ouverture à court terme d'une classe préparatoire à l'entrée à l'école normale supérieure de Cachan de type Dl est en projet. Elle pourrait être organisée conjointement avec une formation universitaire dispensée à Mayotte.

Données clés

Auteur : M. Mansour Kamardine
Circonscription : Mayotte (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80139
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11195
Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3692